

Comité de Pilotage Plan Pastoral Territorial du Massif du Bugey et du Revermont

COMPTE-RENDU / RELEVÉ DE DÉCISIONS

MERCREDI 1ER JUIN 2022, PLATEAU D'HAUTEVILLE

Présents :

BARRIL Mathieu, conseiller Chambre d'Agriculture Ain
BOLON André, Président AFP de Belmont-Luthézieu
BOUCHARD Sylviane, élue CCPA
BOURLEZ Adrien, Président SEMA
BRUNET BERNARD Virginie, DGAS CCPA
COURTOIS Franck, Directeur de l'environnement CD01
DOHEN Jacques, Directeur Haut Rhône Tourisme, CCUR
DURAND-BOURLIER Muriel, chargée de mission, DDT
FLOCHON Jean-Yves, Vice-Président Département de l'Ain
GAUTHIER Léa, chargée de mission SEMA, animatrice PPT
GENAUDY Claire, chargée de mission CCRAPC
GENELOT Emilie, chargée de mission SR3A
GOETGUELUCK François, Responsable de Pôle Chambre d'Agriculture Ain
GUILLERMIN Patrice, Président Ain à Cheval
IVANEZ Louise, chargée de mission SEMA
LABARTETTE Claire, chargée de mission CCPA
MAIRE Lucien, Vice-Président HBA
MEURIAU Annie, Conseillère Départementale
NICOLIER Aimé, Vice-Président GBA
POLLET Sébastien, chargé de mission GBA
PUZIN Coline, chargée de mission CD01, animatrice PPT
ROBIN Thibaut, chargé de mission CCRAPC
SAMSON Eléonore, Chef de service CD01
SERPOL Robert, Président AFP de Chavornay
SICARD Alain, Président SR3A
TETAZ Solène, élue Chambre d'Agriculture
VENET Damien, chargé de mission SAFER

Excusés :

BENIER Gontrand, Président Fédération de Chasse
BORNET Aurélien, Directeur Fédération de Chasse
CASTIN Régis, Vice-Président CCBS

CHARBONNIER Quentin, chargé de mission Région AURA
FORRAT Claude, Président SICA Corbonod
GAUTHERON Mathieu, OFB
JABOUILLE Véronique, Ingénieur CRPF Ain – Isère
LAI Romain, chargé de mission CCPB
RIERA Michel Charles, Vice-Président CCBS

Le diaporama de présentation est joint au présent compte-rendu.

Ordre du jour :

1. Présentation du Plan Pastoral Territorial (PPT)
2. Examens des demandes de subvention 2022
3. Présentation d'une nouvelle forme de collectif : le collectif pastoral
4. Les évolutions du FEADER avec la PAC 2023-2027
5. Questions diverses

Jean-Yves FLOCHON, Président du Comité de Pilotage du PPT ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes ce jour et rappelle que le Département et la SEMA ont beaucoup œuvré pour que ce plan devienne opérationnel en 2022.

Adrien BOURLEZ, président de la SEMA, poursuit l'introduction et revient sur la mise en place de ce nouveau modèle d'accompagnement du pastoralisme en lien avec le territoire. En juillet 2021, le premier COPIL a voté favorablement la candidature et la proposition de budget. Ce budget a fait l'objet de nombreux échanges avec la Région. Aujourd'hui, le budget alloué au PPT du Massif du Bugéy et du Revermont est considérable et permettra de soutenir les nouveaux projets sur les espaces pastoraux en lien avec le développement des activités touristiques et les autres évolutions en cours..

1. Présentation du Plan Pastoral territorial

Le PPT est un dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant **d'accompagner le développement du pastoralisme** et de **préserver les espaces pastoraux** grâce à la **mobilisation de fonds publics**.

Initialement, les porteurs de PPT sont les intercommunalités. En raison du contexte particulier du pastoralisme dans l'Ain (pastoralisme diffus et le lien avec le Massif du Jura), ce projet est porté par le Département et animé par la SEMA pour une durée de 5 ans à partir de 2022. Ce portage départemental a nécessité la validation du projet par les collectivités territoriales concernées. **Pour rappel, les intercommunalités doivent transmettre au Département une délibération validant le portage du PPT.**

Cette configuration permet la couverture d'un territoire plus large (secteurs pastoraux du Bugéy, du Retord - Colombier, du Valromey et du Revermont) couvrant 40 % du département, 7 intercommunalités et 172 communes soit environ 900 exploitations agricoles et 15 988 ha de surfaces pastorales.

La candidature a été déposée à la Région en novembre 2021 et a été validée lors de la Commission Permanente de la Région du 18 mars 2022.

Ce PPT est suivi par un Comité de pilotage (COPIL) représentant la diversité des acteurs du territoire concernés par les espaces pastoraux. Le comité de pilotage s'assure de la mise en œuvre du PPT et valide l'attribution des crédits.

Le plan d'actions permet de répondre aux enjeux pastoraux du territoire, il est décliné en 5 axes pour le PPT du Massif du Bugey et du Revermont :

Axe 1 : Animer le Plan Pastoral Territorial

Axe 2 : Accompagner la structuration collective

Axe 3 : Aménager les espaces pastoraux

Axe 4 : Étudier et expérimenter sur les espaces pastoraux

Axe 5 : Soutenir la communication et la sensibilisation

Ces axes sont ensuite déclinés en plusieurs sous actions (cf. *Présentation*).

Le taux d'aides publiques varie selon les actions de 70 à 100 %. Ce dispositif bénéficie aux structures collectives (AFP autorisées, GP, Collectif pastoral) et aux collectivités territoriales.

Pour la première programmation de ce PPT, le montant de financement global s'élève à **2,3 millions d'euros** répartis entre les différents financeurs du PPT (FEADER, Région, Département et Commissariat de Massif du Jura). Il est précisé que les intercommunalités peuvent, si elles le souhaitent, participer aux financements des projets de travaux sur leur territoire. En fonction de la consommation de l'enveloppe en année 2, un avenant pourra être effectué en lien avec la Région.

La CCUR s'interroge sur le soutien possible du projet en cours de signalétique concernant le stationnement des véhicules sur l'alpage de Sur-Lyand. Les projets ayant la vocation de favoriser le multi-usage en alpage sont finançables par le PPT seulement si le projet est présenté lors des différentes instances et que les dépenses ne sont pas engagées en amont. Il convient de noter que les fonds dédiés au pastoralisme n'ont pas vocation à financer la signalisation routière.

La phase de prospection et l'émergence des projets en amont de la concrétisation des projets ne sont pas finançables par le PPT ce qui implique de trouver d'autres sources de financements. Lors du COPIL en juillet 2021, il a été proposé un co-financement dégressif sur 5 ans pris en charge à 50 % par le Département et à 50 % par les 7 EPCI concernées au prorata de leur surface pastorale. Le 16 mai 2022, le Département a validé l'animation complémentaire pour apporter une dynamique supplémentaire nécessaire au développement des actions de ce dispositif. Les conventions entre les EPCI et la SEMA sont en cours de signature.

Adrien Bourlez insiste sur le montant de l'enveloppe budgétaire du PPT, qui a été multiplié par 3 par rapport aux financements des années précédentes. Ce PPT ambitieux va permettre d'accompagner les projets d'éleveurs individuels afin de bénéficier des aides à l'investissement via les collectifs pastoraux. Jean-Yves Flochon et Adrien Bourlez rappellent que la réussite de ce PPT dépend des moyens mobilisés pour l'animation. Le soutien financier des intercommunalités et du Département est donc primordial compte tenu des enjeux liés à la pratique pastorale.

2. Examen des demandes de subvention 2022

Les modalités de dépôt d'un dossier sont présentées au COPIL. La validation des projets est soumise aux sous-COPIL, correspondant aux commissions de territoire de la SEMA, puis au comité de pilotage. Ce COPIL se réunit une à deux fois par an (printemps et automne) selon les besoins. Les dossiers recevant un avis favorable sont instruits par la DDT et transmis aux financeurs pour l'attribution des aides financières. La SEMA rappelle aux porteurs de projets l'importance d'anticiper les projets de travaux en raison du temps du cheminement et de l'instruction des dossiers. La **date limite de dépôt des dossiers de subvention** pour la mise en valeur des espaces pastoraux est fixée au **30 juin 2022**.

En 2022, 4 dossiers sont présentés au COPIL pour validation, les autres dossiers seront traités au prochain Comité de Pilotage en 2023.

| Projet | Action du PPT | Espace pastoral | Maîtres d'ouvrage | Coût total | Aide Département sollicitée | Aide Région sollicitée | Aide FEADER sollicitée |
|---|-------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Animation du PPT en 2022- 2023 | 1. Animation du PPT | - | Département | 35 672,5 € HT | Autofinancement 21 403,5 € TTC | 7 134,5 € (20 %) | 14 269 € (40 %) |
| Travaux de débroussaillage | 5. Reconquête | Les Pézières (ZP) | AFP Aranc | 2 993,0 € HT | 381,15 € (15 %) | 508,20 € (20 %) | 889,35 € (35 %) |
| Création d'un goya et pose de renvois d'eau | 3. Accès 4. Eau | Retord (UP) | Syndicat pastoral du Retord | 22 453,2 € HT | 2 245,32 € (10 %) | 5 613,3 € (25 %) | 7 858,62 € (35 %) |
| Création de collectifs pastoraux | 2. Structure collective | Totalité des UP - ZP | SEMA | 13 660 € HT | 3 415 € (25%) | 3 415 € (25%) | 6 830 € (50%) |
| TOTAL | | | | 74 778,7 € HT | 6 041,47 € | 16 671 € | 29 846,97€ |

a. Animation du PPT en 2022-2023 : Département de l'Ain

Le Département de l'Ain demande un soutien financier pour l'animation du PPT pour deux années consécutives (2022-2023) afin de limiter le nombre de demandes de subvention. Le Département souhaite confier l'animation de ce PPT à la SEMA, acteur historique du pastoralisme sur le territoire. Le contenu de l'animation, le coût et le plan de financement sont détaillés aux membres du COPIL.

Le comité de pilotage valide l'animation générale du PPT pour 2022 et 2023.

Une convention avec la SEMA sera effectuée pour définir les actions à mener dans le cadre de l'animation du PPT.

b. Travaux de débroussaillage : AFP Aranc

L'AFP d'Aranc souhaite réaliser des travaux de débroussaillage sur le secteur de Résinand, spécifiquement sur le Parc des Pézières suite à la reprise des terrains par l'EARL Ma Ferme Bio en 2020. La nature des travaux et le plan de financement sont présentés. Le dossier est techniquement complet, l'avis environnemental du CEN est en cours, il sera transmis avant le 30 juin.

La demande est validée par les membres du Comité de Pilotage.

c. Création d'un goya et pose de renvois d'eau : Syndicat Pastoral de Retord

Le syndicat pastoral du Retord souhaite sécuriser l'accès à l'eau pour le troupeau et améliorer la piste d'accès jusqu'à la ferme du Tumet. Les travaux consistent en la création d'un goya étanchéifié de 400 m3 et à la fourniture et la pose de renvois d'eau pour la piste.

Les membres du COPIL s'interrogent sur l'aménagement pour l'eau. Le but de l'ouvrage est de dissocier et sécuriser la ressource en eau pour l'utilisation du berger et pour l'abreuvement du troupeau. Le dossier est complet techniquement, une déclaration préalable aux travaux est en cours de rédaction. **Après présentation du plan de financement aux membres du Comité de Pilotage, le projet est validé.**

d. Création de collectifs pastoraux : SEMA

La SEMA souhaite porter une action de structuration collective à destination des agriculteurs individuels à travers la création de collectifs pastoraux. Le collectif pastoral regroupe des éleveurs gérant individuellement des espaces pastoraux sur un secteur géographique proche. Les éleveurs poursuivent leur utilisation individuelle mais avec une gestion concertée pour la réalisation de travaux en commun et d'actions collectives. Ce collectif est éligible aux investissements pastoraux à hauteur de 70 %. L'objectif est d'accompagner la création de 4 collectifs pastoraux sur le périmètre du PPT. Par la suite, un nouveau dossier de subvention pourra être réalisé. Le contenu détaillé de l'action et les secteurs ciblés sont présentés aux membres du COPIL.

Adrien Bourlez précise que la création de collectifs pastoraux constitue un vrai enjeu pour ce PPT, puisque dans l'Ain, environ 80% des surfaces pastorales sont exploitées par des éleveurs individuels susceptibles de réaliser des travaux pastoraux.

Les membres du Comité de pilotage émettent un avis favorable pour ce projet.

D'autres projets de travaux pastoraux en cours sur le territoire sont présentés. Ils sont financés hors cadre du PPT.

5. Evolution du FEADER en 2023-2027 et conséquences pour le PPT

Le calendrier du Fond Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) est différent de celui des PPT. La programmation européenne actuelle s'achève fin 2022 et la prochaine programmation débutera en 2023. Aucun dépôt ne sera possible après le 30 juin 2022 et jusqu'à l'ouverture du nouveau dispositif le 1er janvier 2023. Néanmoins, il est conseillé d'anticiper le montage des projets durant l'automne 2022 pour un dépôt des dossiers début 2023.

Les principaux éléments de cadrage sont présentés dans le diaporama ci-joint. Désormais, les dépenses seront prises en compte sur une base HT, même si le porteur de projet ne récupère pas la TVA. Pour les porteurs de projets en TTC, ne récupérant pas la TVA, notamment les groupements pastoraux, la SEMA pourra les accompagner dans la modification de leur régime de TVA.

Le plancher de dépenses éligibles est fixé à 5 000 € HT. Pour les projets de travaux inférieurs à ce montant, une discussion est à engager auprès des autres financeurs (Département, Région, Commissariat de Massif) pour poursuivre leur financement. La Région est à priori favorable au financement des petits dossiers sans complément du FEADER.

A partir de 2023, le dispositif de soutien en faveur du pastoralisme se scindera en deux dispositifs :

- **Un dispositif pour les investissements matériels** dans la continuité du dispositif actuel. Les AFP autorisées pourront bénéficier d'un taux d'aide de 80 %, supérieur de 10% comparé à l'ancienne programmation. Les autres changements sont en cours de discussion (cf. diaporama)
- **Un dispositif pour les actions immatérielles et l'animation des PPT.** Les taux d'aide et les conditions d'éligibilité de ce dispositif sont en cours de stabilisation et discussion.

6. Questions diverses

Le prochain comité de Pilotage sera programmé début 2023, les porteurs de projet intéressés sont appelés à se manifester auprès de l'animatrice : lea.gauthier@ain.chambagri.fr - 06 74 03 72 71.

A l'été 2022, la Chambre d'Agriculture et la SEMA organisent 2 journées de découverte sur l'alpage du Colombier et sur l'alpage du Sorgia. De plus, 2 journées de maraudage auront lieu sur les alpages de Sur-Lyand et du Mont-Myon afin de sensibiliser le grand public à l'activité pastorale et aux bons comportements à adopter.

La séance est levée à 11h30.

Jean-Yves FLOCHON, Président du COPIL,